

M. l'échevin Dubeau, appuyé par M. l'échevin MAYRAND, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit renvoyé au Bureau des Commissaires.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Dubeau, Mayrand—2.

Contre: L.-A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Ward, Robinson, Prud'homme, Dandurand, Boyd, Gauvin, Brodeur, Garceau, Monahan, Tétreau, Clément, Bastien, Emard, Deguire, Drummond—19.

Ledit amendement est ainsi rejeté.

La motion principale étant mise aux voix, elle est unanimement adoptée, et il est

Résolu: En conséquence.

Son Honneur le Maire déclare qu'il y a plus que la majorité des membres de tout le Conseil présents.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin BRODEUR,

Le Conseil s'ajourne.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

JULES CREPEAU.
Asst.-Greffier de la Cité.



RUES HOOD ET CLAY

Modification des lignes homologuées de la rue Hood, entre les rues Parthenais et Fullum, et extension des lignes actuelles de la rue Clay, depuis son extrémité nord jusqu'à la ligne projetée du côté sud de la rue Hood, dans le quartier Ste-Marie de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant comme division de pratique en la chambre No. 31 au palais-de-justice de cette Cité, mardi, le dix-huitième jour d'octobre prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier Ste-Marie de ladite Cité soit modifié en changeant les lignes homologuées de la rue Hood, entre les rues Parthenais et Fullum, et en continuant les lignes actuelles de la rue Clay, depuis son extrémité nord jusqu'à la ligne projetée du côté sud de la rue Hood, — le tout tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

Hôtel de Ville,
Montréal, 22 septembre 1910.

Moved in amendment, by Ald. DUBEAU, seconded by Ald. MAYRAND.

That said report be referred back to the Board of Commissioners.

Said amendment being put, the Council divided:

Yeas: Dubeau, Mayrand—2.

Nays: L. A. Lapointe, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Ward, Robinson, Prud'homme, Dandurand, Boyd, Gauvin, Brodeur, Garceau, Monahan, Tétreau, Clément, Bastien, Emard, Deguire, Drummond—19.

So it passed in the negative.

The main motion being put, it was unanimously carried, and

Resolved: Accordingly.

His Worship the Mayor declared that there was more than a majority of the whole Council present.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BRODEUR,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

JULES CREPEAU,
Asst. City Clerk.



HOOD & CLAY STREETS

Modification of homologated lines of Hood street, between Parthenais and Fullum streets, and extension of the present lines of Clay street, from its north end to the proposed south side line of Hood street, in the St. Mary's Ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal will, by and through their undersigned attorneys and Counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting as practice division in room No. 31 at the Court-House of this City, on Tuesday, the eighteenth day of October next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as Counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of St. Mary's Ward in the said City be modified by altering the homologated lines of Hood street, between Parthenais and Fullum streets, and extending the present lines of Clay street, from its north end to the proposed south side line of Hood street:—the whole as indicated on the plan to be filed with said petition.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLÉE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Attorneys for the City of Montreal

City Hall,
Montreal, 22nd September, 1910.